

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 janvier 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 1
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL-PALU Arrivée après la délibération 1
10 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Arrivée après la délibération 1
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la délibération 1
33 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 ONTEX	T CARRIER Christiane	
37 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	Arrivée après la délibération 1
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
43 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	OBISSIER Philippe
GRESY-SUR-AIX	PIGNIER Colette
LE-BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 janvier 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 59 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérécours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION

N° : 39 Année : 2025

Exécutoire le : 05 FEV. 2025

Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2025

Visée le : 04 FEV. 2025

FINANCES Budget Principal Attribution de compensation 2025

Le tableau ci-dessous fait apparaître les montants de l'Attribution de Compensation (AC) définitive 2025 calculés pour chaque commune :

2025	AC 2024 votée (rappel)	AC 2025
Aix-les-Bains	+ 3 371 430	+ 3 371 430
Bourdeau	+ 8 591	+ 8 591
Bourget-du-Lac	+ 722 691	+ 722 691
Brisson-Saint-Innocent	- 70 955	- 70 955
Chanaz	+ 163 677	+ 163 760
Chapelle du Mont du Chat	+ 3 861	+ 3 973
Chindrieux	+ 91 519	+ 91 519
Conjux	+ 9 199	+ 9 199
Drumettaz-Clarafond	+ 448 441	+ 448 441
Entrelacs	+ 1 314 015	+ 1 314 015
Grésy-sur-Aix	+ 670 286	+ 670 286
La Biolle	+ 255 509	+ 255 509
Le Montcel	- 57 165	- 57 165
Méry	+ 44 243	+ 44 243
Motz	+ 411 116	+ 419 941
Mouxy	+ 5 861	+ 5 861
Ontex	+ 13 825	+ 13 825
Pugny-Chatenod	- 76 156	- 76 156
Ruffieux	+ 519 311	+ 522 163
Saint-Offenge	- 39 858	- 39 858
Saint-Ours	+ 47 233	+ 47 233
Saint-Pierre-de-Curtille	+ 33 345	+ 34 779
Serrières-en-Chautagne	+ 242 195	+ 245 655
Tresserve	- 103 679	- 103 679
Trévignin	- 25 739	- 25 739
Vions	+ 35 115	+ 35 115
Viviers-du-lac	+ 80 089	+ 80 089
Voglans	+ 803 565	+ 803 565
TOTAL GRAND LAC	8 921 565	8 938 331

L'AC 2025 sera versée/titrée mensuellement par 1/12èmes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le versement mensuel de l'AC 2025.

Aix-les-Bains, le 28 janvier 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 68- Présents : 48- Présents et représentés : 55- Votants : 53- Pour : 53- Contre : 0- Abstentions : 2- Blancs : 0 |
|---|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 39 : Budget Principal - Attribution de compensation 2025

Date de transmission de l'acte : 04/02/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/02/2025

Numéro de l'acte : d5323b ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250128-d5323b-DE

Date de décision : 28/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres